

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1034	20	8	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Turlaville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Expertise de l'état de la masse d'eau de l'aire marine protégée de l'archipel de Chausey (QUALITOCHO)

Participation financière du SMEL et du Conservatoire du littoral

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020

Vu la demande du Conservatoire du littoral, affectataire du domaine public maritime à Chausey, de disposer d'un état de la connaissance de la masse d'eau de l'aire marine protégée de l'archipel de Chausey ;

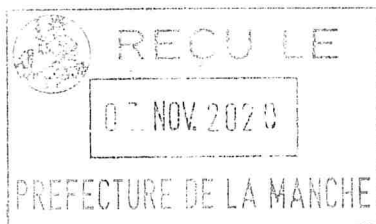
Vu la proposition d'intervention du SMEL consistant en :

- La prise en charge de la mission de 6 mois par un étudiant stagiaire en école d'agronomie ;
- L'organisation de rencontres entre les acteurs intervenants sur Chausey ;
- Une analyse bibliographie des 40 dernières années et de la situation actuelle de la masse d'eau ;
- Le recensement des méthodes, suivis et indicateurs utilisés par les gestionnaires d'aires marines protégées ;
- La production d'une proposition hiérarchisée d'une stratégie d'actions ou de mise en place de suivis et d'indicateurs pour février 2021.

Vu le montant de la prestation de 4 480 € pour le SMEL et de la participation du Conservatoire du littoral de 5 000 € ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide la réalisation de l'opération QUALITOCHO ;
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents au projet.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail, positioned below the printed name 'Alain NAVARRET'.